

Bulletin électronique N°17 / juillet 2016

Madame, Monsieur, cher-es abonné-es à Infoprisons,

Voici déjà le n° 17 ! Pour tenir le rythme d'au moins trois bulletins par an, nous avons choisi de ne pas tout dire, de ne pas tout lire, de ne pas participer à tous les débats, de ne pas entrer dans toutes les polémiques, mais de nous intéresser à quelques thèmes, selon nos moyens et nos intérêts, en espérant qu'ils rencontreront les vôtres. C'est ainsi que nous nous arrêtons sur la question de la formation en prison, non pas comme occupation accessoire, mais comme moyen de donner du sens à l'incarcération et de préparer la réinsertion. Les activités culturelles constituent également pour les détenus un moyen de s'interroger sur leur rapport au monde et sur leur « utilité sociale ». Pour les détenus souffrant de troubles psychiques et condamnés à des mesures thérapeutiques ou à l'internement, cependant, ces possibilités sont limitées et leurs conditions de détention continuent à poser d'épineux problèmes, quand elles ne sont pas carrément illégales. C'est ce que démontrent le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) ainsi que la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH), et c'est ce que déplorent vivement leurs proches. Tandis que certains juristes et criminologues cherchent inlassablement des alternatives, par exemple sous la forme de justice réparatrice et de médiation pénale, d'autres continuent dramatiquement à croire à l'efficacité de la peine de mort pour réduire la criminalité. De quoi nous donner le sentiment désagréable que les progrès sont rares et lents. Mais au moins la question fait débat.

Nous espérons que vous trouverez de l'intérêt à la lecture de ce bulletin.

Ont collaboré à ce numéro : Sylvie Arsever, Marie Bonnard, Lauriane Constanty, Karen Klaue, Anne-Catherine Menétrey-Savary, Saskia Perrin, Bertrand Trachsel, François Zurcher (informatique). Le travail d'édition est assuré par Saskia Perrin.

Pour ne plus recevoir ce bulletin, nous informer par mail à bulletin@infoprisons.ch

CARCÉRAL AU QUOTIDIEN

La formation est une bulle d'oxygène en prison

Entretien avec Ariane Rudaz, responsable de secteur de la formation Fep (Formation dans l'exécution des peines) en Suisse romande.

Plus : Karen Klaue, *Infoprisons*, mai 2016, [La formation est une bulle d'oxygène en prison](#)

Situation de la formation dans les prisons suisses: bases juridiques et couverture

La formation en prison est une thématique cruciale pour au moins deux raisons majeures: d'abord on sait que les lacunes en matière d'éducation de base sont considérables en milieu carcéral; deuxièmement, la formation augmente les chances d'une réinsertion sociale de manière significative. Les retombées sont donc bénéfiques à la société à l'encontre des tenants de la seule voie punitive qui considère la formation en prison comme un privilège. Sur quelles bases juridiques repose-t-elle ? Quelle est la situation de la formation en prison en Suisse ?

Plus : Karen Klaue, *Infoprison*, juin 2016,

[Situation de la formation dans les prisons suisses: bases juridiques et couverture](#)

« Formation et activités culturelles en prison »

L'Observatoire international des prisons, section française, dans son blog sur Mediapart, publie divers articles sur la formation en prison, notamment dans le domaine de la philosophie, et sur des expériences de créations culturelles « professionnalisantes ». Il s'agit d'amener les détenus à s'interroger sur leur rapport au monde, sur leur « utilité sociale » et sur leurs droits.

Plus : *Observatoire international des prisons*, juin 2016, [Formation et activités culturelles en prison](#)

FRIBOURG « De la prison au magasin en ligne »

Les Établissements de Bellechasse ont mis sur pied un magasin en ligne afin de vendre les produits confectionnés par les détenus. Ceux-ci développent des compétences utiles pour leur resocialisation.

Plus : Olivier Wyser, *Le Courrier*, 18.04.2016, [De la prison au magasin en ligne](#)

Trafic de drogues et de téléphones portables dans les prisons ?

Des détenus du pénitencier de Bochuz ont contacté le quotidien 24 Heures pour l'alerter sur un trafic de drogues et de téléphones portables, qui créerait des tensions dans l'établissement et ferait monter la violence. Un agent de détention a d'ailleurs été arrêté récemment pour soupçon de corruption. Selon ces dénonciateurs, il y a longtemps que de la drogue circule et que les gardiens laissent faire, car ça calme les détenus. Du coup un débat s'engage entre spécialistes du droit pénal pour savoir si on ne devrait pas autoriser les natels dans les prisons. Certains d'entre eux estiment que les prisonniers ne s'en serviraient que pour parler à leurs proches ; d'autres que c'est l'accès à internet qui les intéresse, pour préparer des nouveaux délits.

Plus : Pascale Burnier, *24 Heures*, 08.06.2016, [Des détenus dénoncent le chaos à Bochuz](#)

Plus : Fabiano Citroni, *Le Matin Dimanche*, 12.06.2016,

[«Il y aura moins de corruption si on donne des téléphones aux détenus »](#)

« Contre la misère affective et sexuelle, des prisons mixtes ? »

Cet article pose la question des relations amoureuses pour les détenus célibataires. En France, six détenus sur dix n'ont pas de partenaire. Et si la solution résidait dans la mixité des établissements pénitentiaires ? L'Espagne et le Danemark l'expérimentent depuis plusieurs années. Les avis des spécialistes de ces pays sont partagés.

Plus : *Mediapart*, février 2016, [Contre la misère affective et sexuelle, des prisons mixtes ?](#)

PRISONS SOUS SURVEILLANCE

Prison Insider, un site partisan d'information sur les prisons du monde entier

La première plateforme digitale d'informations, de ressources et d'échanges sur les prisons dans le monde sera officiellement lancée le 20 septembre prochain à Lyon en France. Prison Insider a pour buts de promouvoir la dignité et les droits fondamentaux des personnes emprisonnées, de faire connaître les conditions de détention en mobilisant, pays par pays, un réseau de correspondants. Mais encore de valoriser les bonnes pratiques par

comparaison. En s'informant, en comparant et en échangeant, Prison Insider espère susciter un regard nouveau et informé sur les prisons du monde. Savoir pour agir !

Plus : Marie Bonnard, *Infoprison*, juillet 2016,

[Prison Insider, un site partisan d'information sur les prisons du monde entier](#)

« Conditions de détention pour les personnes condamnées à un internement, vues sous l'angle des droits humains »

Sur mandat de la Confédération (comité de pilotage DFAE/DFJP) le Centre suisse de compétence pour les droits humains a réalisé une étude sur l'application en Suisse des normes internationales et constitutionnelles qui régissent l'internement. Les détenus soumis à ce régime après avoir purgé leur peine ne sont plus enfermés pour expier leur crime, mais pour protéger la population d'une éventuelle récidive. Leurs conditions de détention devraient être assouplies, et le régime auquel ils sont soumis devrait « ressembler le plus possible aux conditions de vie en liberté », compte tenu du fait que la mise en liberté de personnes internées, selon l'étude, est devenue une exception en Suisse. Or la plupart du temps ces personnes sont soumises au régime ordinaire de l'exécution des peines, ce qui semble incompatible avec les droits humains.

Plus : Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), juin 2016, Résumé de l'étude : [« Conditions de détention des personnes internées »](#), les normes en matière de droits humains et la situation en Suisse

VAUD « Pourquoi la vie en prison agace les parlementaires »

La Commission des « visiteurs » examine le quotidien des prisonniers et essuie les critiques. Le Grand Conseil estime en effet que la Commission a tendance à sortir de son mandat. Quel est le rôle exact de ces sept députés ?

Plus : Mathieu Signorell, *24 Heures*, 07.05.2016, [Pourquoi la vie en prison agace les parlementaires](#)

MINEURS ET JEUNES ADULTES

Droit pénal des mineurs : les juges boudent toujours la médiation

L'assertion selon laquelle la prison est l'école du crime est aujourd'hui difficile à contester. Est-ce donc la meilleure solution pour les mineurs en conflit avec la loi ? Et si l'on pousse la réflexion encore plus loin, est-ce que le procès pénal est toujours l'option la plus appropriée ? Ces questions font partie de réflexions centrales pour la justice réparatrice (sur ce point, voir [Rencontres entre détenus et victimes : vers l'apaisement](#)), de plus en plus préconisée, notamment pour la justice des mineurs. La médiation pénale en est un pan essentiel, mais reste peu appliquée en Suisse, alors même qu'elle est incluse dans le droit pénal des mineurs depuis 2007.

Plus : Saskia Perrin, *Infoprison*, juillet 2016, [Droit pénal des mineurs : les juges boudent toujours la médiation](#)

INTERNEMENTS, MESURES THÉRAPEUTIQUES

L'expertise psychiatrique sous le regard des proches de détenus

Lors du « Café-prison » du 25 avril 2016, le Groupe d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP), qui anime depuis longtemps un groupe de proches de détenus souffrant de troubles psychiques, avait choisi pour thème l'expertise psychiatrique. Ces rencontres, qui attirent toujours un public très nombreux, permettent aux proches et aux personnes intéressées de poser leurs questions, d'exprimer leurs doutes ou de faire part de leurs critiques aux représentants des autorités pénitentiaires, de la magistrature et du barreau. Elles constituent un exercice utile mais périlleux.

Plus : Anne-Catherine Menétrey-Savary, *Infoprison*, juin 2016,

[L'expertise psychiatrique sous le regard des proches de détenus](#)

Les prisons européennes jouent avec la vie des détenus souffrant de troubles mentaux

Dans sa « fiche thématique » d'avril 2016, intitulée « Détention et santé mentale » la Cour européenne des droits de l'homme passe en revue 17 arrêts, rendus pour la plupart entre 2009 et 2016, concernant des personnes psychologiquement malades et condamnées à des peines de prison ; ainsi que 12 arrêts sur des recours déposés par des proches de condamnés malades qui se sont suicidés ou qui ont tenté de le faire. Dans la majorité des cas, la Cour a conclu à une violation de l'article 3 de la CEDH, qui interdit les traitements inhumains et dégradants, et, pour les suicides, à la violation de l'article 2 qui garantit le droit à la vie. La Suisse ne figure pas dans cet inventaire, mais cela ne signifie pas que les soins apportés aux détenus malades sont irréprochables, comme le prouve un récent rapport de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP).

Plus : Anne-Catherine Menétrey-Savary, *Infoprison*, juin 2016,

[Les prisons européennes jouent avec la vie des détenus souffrant de troubles mentaux](#)

GENÈVE Prise en charge des détenus souffrant de troubles psychiques : les propositions controversées du Dr Panteleimon Gianacopoulos

A propos du rapport déposé par le Dr Gianacopoulos, responsable de l'établissement Curabilis à Genève, pour la réorganisation de la prise en charge des patients détenus, la journaliste Fati Mansour, dans *Le Temps* (18.06.16), signe un article très critique, intitulé « Soif de revanche en psychiatrie carcérale ». Selon elle, ce projet de réforme est qualifié d'« hérétique » par les spécialistes du domaine.

Plus : Fati Mansour, *Le Temps*, 18.06.16, [« Soif de revanche en psychiatrie carcérale »](#)

TRIBUNAUX, JUSTICE, POLICE

Peine de mort : hausse alarmante des exécutions dans le monde

L'année 2015 a été caractérisée par un nombre spectaculaire d'exécutions de condamnés à mort dans le monde. Amnesty International s'alarme du retour en force de la peine capitale dans certains États.

Plus : Lauriane Constanty, *Infoprison*, juin 2016,

[Peine de mort : hausse alarmante des exécutions dans le monde](#)

S.P/06.07.2016